

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Pièce N°5.1.2.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
info@initiative-avd.com

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.39
agence@agencesb.com

- Légende**
- Limite de commune
 - A-4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
 - AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC.1 Monument Historique
 - AC.1 Périmètre de protection des monuments historiques
 - AC.2 Servitudes de protection des sites naturels et urbains
 - AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS.1 Périmètre de protection immédiat
 - AS.1 Périmètre de protection rapproché
 - AS.1 Périmètre de protection éloigné
 - EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
 - I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes à la B.A.116

Plan du territoire intercommunal

